

Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 18 mai 2021

Lors de sa réunion du 18 mai 2021, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Demande d'aménagement aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement, relative à l'élevage avicole situé 97 route de Saumur – Magé sur la commune de LOUZY, déposée par Monsieur Nicolas TEXEREAU;
- Demande d'homologation du plan annuel de répartition (PAR) 2021-2022 dans le cadre de l'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvement en eau, destinée à l'irrigation agricole déposée par l'organisme unique de gestion collective (OUGC) du bassin du Clain ;
- Demande d'homologation du Plan Annuel de Répartition (PAR) 2021-2022 dans le cadre de l'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvement en eau, destinée à l'irrigation agricole déposée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Dive du Nord Chambre d'agriculture de la Vienne.

Le CoDERST a émis un avis favorable à ces propositions.

À la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral.